

Dépistage visuel

Maisons

Solidarité Départementales

Consultations sur rendez-vous **05.55.93.73.53**



MSD BRIVE OUEST

Place Jacques Cartier
(face à la Poste de Tujac)
19100 BRIVE

Consultation → **Lundi**
et **1 mercredi sur 2**



MSD EGLETONS

10, Rue Bernart-de-Ventadour
19300 EGLETONS

Consultation → **Vendredi**



MSD TULLE

36 rue Anne Vialle - Bât E
19000 TULLE

Consultation → **1 mercredi sur 2**



MSD UZERCHE

Av. de la Borie Blanche
19140 UZERCHE

Consultation → **Judi**

Les rendez-vous à retenir pour le bilan visuel : recommandation du carnet de santé.

- Autour du 9^{ème} mois de l'enfant
- Dans l'année des 3-4 ans de l'enfant (PS / MS)
- Dans l'année des 5-6 ans (GS / CP)




CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT
9, rue René et Émile Fage
BP 199 - 19005 Tulle Cedex

Conception : Direction de la Communication - CD19

Protection Maternelle et Infantile - Santé

Dépistage visuel

Vérifier la vue de votre enfant de moins de 6 ans,
c'est important, simple et gratuit.




CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

Ayons la Corrèze en cathéter

Peut-être vous êtes vous déjà posé des questions concernant la vision de votre enfant :

- A t'il/elle une bonne vue ?
- Présente t'il/elle un strabisme (mauvais alignement des yeux) ?
- A t'il/elle une bonne vision du relief, des couleurs, ... ?

Certains signes vous ont peut-être interpellé :

- Il/elle a tendance à loucher, se cogne souvent, cligne ou plisse des yeux, regarde de très près, ...

Votre enfant est né prématurément ;

Vous même portez des lunettes (myopie, astigmatisme, hypermétropie), antécédents familiaux, ...



Une bonne vision est nécessaire pour la suite des apprentissages.

Un déficit visuel, un strabisme, peuvent être minimes et passer inaperçus. Il peut arriver que l'enfant ne voit bien qu'avec un seul oeil sans manifester de gêne, d'où la difficulté de détection.

Avant 6 ans, la maturité visuelle n'est pas achevée et les chances de récupération sont ainsi plus importantes.

La vue de l'enfant change au cours des années et doit être vérifiée régulièrement.

Ce bilan est gratuit et sur rendez-vous.

Il est réalisé par une orthoptiste de PMI et comporte selon l'âge de l'enfant :

- une mesure d'un éventuel trouble visuel (myopie, astigmatisme, hypermétropie),
- une mesure de l'acuité visuelle (dessins ou lettres),
- un dépistage d'un éventuel strabisme,
- un bilan de la vision binoculaire (vision du relief,...),
- un dépistage du daltonisme (vision des couleurs,...),

Suite à ce bilan, l'orthoptiste pourra vous conseiller sur le suivi et si besoin, vous orienter chez un médecin ophtalmologiste pour la prescription de lunettes.

Dans de nombreux cas, une mauvaise vision d'un œil, un strabisme, peuvent passer inaperçus.

